

## **Lot de Chasse 621**

### **Avis au public**

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la Chasse, il est porté à la connaissance du public que le rôle de répartition du produit de location de la chasse de l'exercice 2024/2025 du Syndicat de Chasse du lot 621 peut être consulté pendant 15 jours du 25/6/2024 au 9/7/2024 auprès du secrétariat communal.

Secrétaire : Gloden Joseph, Schengen (Tél. 621422323)